Département du Morbihan Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE N° 2024-409

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 18 septembre 2024 par Madame Lucy Watson, présidente de l'association Amicale laïque des écoles publique de Locminé, domicilié 5 Rue Laënnec à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er: Madame Lucy Watson est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 25 octobre 2024 de 17h00 à 00h00, à l'occasion du LOTO à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 19 septembre 2024

Pour Le Maire.

L'Adjoint au maire, Maurice POUILLAUDE